



Commune de TOSTAT

## Procès-Verbal Conseil Municipal 12 avril 2018

### C.R. n°42

L'an deux mille dix-huit, le 12 avril à vingt heures,

Le Conseil Municipal de la commune, légalement convoqué le 6 avril 2018, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. LUSSAN, Maire.

Étaient présents : M.M. LUSSAN - MORA - GARCIA - SOULES - TORRES - MARTIGNIER - Mmes FISCHER - SARNIGUET

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : MM. PELAEZ - MALLET

Mme FISCHER a été désignée comme secrétaire.

M. le Maire accueille l'ensemble des élus présents et ouvre la séance en rappelant l'ordre du jour :

Approbation PV du 6 mars 2018,

- 1) Ossuaire communal,
- 2) Restauration chœur église,
- 3) Vote des taux d'imposition,
- 4) Transfert des abonnements éclairage public au SDE,
- 5) Communication de Mme Carmen FAURIES,
- 6) PLUI,
- 7) Appel à projet départemental,
- 8) Subvention Agence de l'Eau,
- 9) Terrain OPH65,
- 10) CCAM,
- 11) Dossier BAYAC,
- 12) Station d'épuration – Comité de quartier Adour – Chantier participatif,
- 13) Questions diverses.

### **Approbation PV du 6 mars 2018**

M. le Maire rappelle les points abordés lors de la séance du 6 mars 2018 et demande, à l'ensemble du conseil municipal, les remarques éventuelles qu'il aurait à formuler sur le procès-verbal correspondant qui leur a été transmis par courrier électronique ou postal.

Aucune remarque n'étant émise, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité, le procès-verbal du conseil municipal du 6 mars 2018.

## **1) Ossuaire communal**

L'entreprise SARRAMEA a procédé à la mise en place de l'ossuaire et commencé une partie de l'aménagement des tombes.

Quatre sépultures doivent être déplacées et quatre transférées dans l'ossuaire. Ces déplacements sont destinés à réaliser une allée Est-Ouest côté Sud du cimetière.

Une autorisation et acceptation de ces déplacements devront être signées par les familles.

Un registre officiel doit être ouvert pour la gestion de l'Ossuaire.

Après discussion, le conseil municipal voté à l'unanimité que ces exhumations / inhumations se feront à titre gratuit pour les familles concernées.

L'espace de dispersion doit être réalisé par les services de la CCAM avec la participation d'Hervé SOULES et des employés municipaux.

## **2) Restauration chœur église**

Comme décidé lors du précédent conseil municipal, un devis a été demandé à Y. Bodard pour la réalisation des travaux d'électricité du chœur de l'église et à Adour Crépis pour la réalisation d'un enduit dans le chœur.

Le devis électricité s'élève à 881,79 € HT et celui pour le crépis à 1 220 € HT.

Ces deux devis sont acceptés à l'unanimité.

## **3) Vote des taux d'imposition**

Les bases d'imposition ont été réévaluées par l'Etat.

Après discussion, le conseil municipal décide à l'unanimité d'augmenter le produit 2018 des impôts perçus par la commune de 2%.

## **4) Transfert des abonnements éclairage public au SDE**

Vu les statuts du SDE modifiés et approuvés par arrêté préfectoral du 5 mai 2017.

Le transfert de la compétence « Energie Public » aurait dû s'accompagner du transfert de l'ensemble des charges de ce service et notamment les consommations électriques.

Considérant les faits précédemment exposés et après avis de la FNCR, cette proposition est recevable.

Considérant la validation de cette procédure de transfert des charges liées à la compétence éclairage public en comité syndical du SDE65 du 15 décembre 2017. Sur la base des consommations réelles les abonnements et les consommations liées à l'éclairage public seront transférées au SDE.

Ce transfert sera effectif au 1<sup>er</sup> janvier 2019.

Après discussion, le conseil municipal décide de reporter le vote de ce transfert, car compte tenu du calendrier, il n'y a pas d'urgence et souhaite prendre le temps de réfléchir aux implications de ce transfert.

## **5) Communication Mme Carmen FAURIES**

Madame Carmen FAURIES qui est depuis le jeudi 5 avril pensionnaire à l'EHPAD de RABASTENS souhaite faire une communication au Conseil Municipal.

## **6) PLUI**

Le dossier PLUI est en cours d'études, une réunion avec le bureau d'études concernant les enjeux communaux et foncier a eu lieu le 4 avril à Rabastens. Stéphanie FISCHER et Hyacinthe GARCIA y ont participé.

Une autre est prévue le vendredi 13 avril avec la Chambre d'Agriculture et le cabinet d'études pour les enjeux agricoles. Bernard LUSSAN et Vincent MARTIGNIER s'y rendront.

## **7) Appel à projet départemental**

Sur la base d'un appel à projet structurant ayant une réelle valeur ajoutée, le Département aide au financement à partir d'un coût minimum du projet de 70 000.00 HT, un taux maximum toutes aides publiques confondues peut atteindre 70%.

Sont exclus : les travaux en régie, voirie, éclairage public.

La rénovation de la salle municipale est éligible à ce dossier, car elle s'inscrit dans une démarche de développement et de revitalisation du milieu rural.

Dépôt des dossiers pour le 27 avril 2018.

Le conseil municipal vote à l'unanimité le dépôt de candidature à cet appel à projet pour la salle des fêtes.

## **8) Subvention Agence de l'Eau**

Le dossier d'aide financière concernant l'amélioration des pratiques de désherbage a reçu un avis favorable de la part de l'Agence de l'Eau Adour Garonne. Le montant de l'aide proposée est de 16 069 €.

Cette subvention est valable 2 ans et sera versée en une seule fois sur présentation des factures.

Concernant l'assainissement aucune subvention en 2018 pour la réhabilitation des assainissements individuels.

## **9) Terrain OPH65**

Suite à la plainte déposée par M. BAYAC et aux recherches concernant les limites de propriété, il s'avère que la parcelle D N°438 (lot N°45 du lotissement Adour) est toujours la propriété de l'OPH65 (Terrain de sport du TOSTADIUM et Ateliers Municipaux). D'autres parcelles sont toujours la propriété de l'OPH65, notamment celle de la station d'épuration et les parcelles des canaux mitoyens aux habitations de la rue de l'Adour.

Le Conseil municipal vote à l'unanimité une demande officielle de rétrocession de ces parcelles, adressée à l'OPH65 par courrier recommandé, afin de finaliser cette démarche.

## **10) Communauté de Communes Adour Madiran**

- a) Le budget a été voté sans augmentation de la fiscalité. Budget très tendu qui va entraîner des économies au niveau du fonctionnement (moins d'intervention gratuite du personnel dans les communes).
- b) Une subvention de 4 900 € est votée pour notre commune (hangar communal)
- c) Les travaux de la crèche seront terminés vers le 20 avril. Le personnel est content. Toujours 12 enfants en liste d'attente malgré l'ouverture d'Andrest.
- d) L'entreprise COADEBEZ est retenue pour les travaux d'épaveuse sur notre commune. A nous de

contacter l'entreprise.

- e) Quelques inquiétudes concernant le traitement des ordures ménagères, le SMTD a voté une augmentation de 14 % ! La hausse votée par VAE est de 2 %. Le Président a demandé une audience au SMTD, car cette augmentation ne semble pas justifiée d'autant plus que VAE transporte les OM à Lescar au lieu de Montech.
- f) Transfert de charges,
- g) Coopérative « Mangeons HaPy » : la CCAM construit un bâtiment pour la coopérative « Mangeons Ha-py » du Département qui permettra de fournir des légumes locaux aux cantines des collèges du département.
- h) Une Commission Affaires Scolaires et Périscolaires s'est tenue du 21 mars 2018 Vic en Bigorre.

## **11) Dossier BAYAC**

Suite à la plainte de M. Gustave BAYAC et à la convocation par la gendarmerie de Vic en Bigorre pour un délit pouvant relever du pénal, le Conseil doit statuer sur l'Assistance Juridique à apporter à deux élus directement mis en cause dans le cadre de leur fonction et par extension à l'encontre de la Municipalité.

Le conseil municipal vote à l'unanimité la mise en œuvre de l'assistance juridique pour les élus mis en cause.

## **12) Station d'épuration**

Afin de réaliser les travaux de mise aux normes de la station d'épuration, il est proposé de réaliser un chantier participatif afin de faire baisser le coût de ces travaux pour les usagers de la station d'épuration.

Le comité de quartier a été réuni et ce chantier participatif a été présenté.

Il est proposé d'adresser un courrier aux habitants de la commune et aux riverains pour les informer de ce chantier et faire appel à participation.

Il convient également de faire une déclaration de travaux et de s'assurer auprès de la compagnie d'assurance de la mairie que les bénévoles seront couverts.

Ces propositions sont votées à l'unanimité.

## **13) Questions diverses**

a) le projet photovoltaïque sur l'atelier municipal est abandonné car la structure du bâtiment est trop faible et le désamiantage est à notre charge.

b) Le projet de centrale électrique de Sarniguet est en étude de faisabilité.

c) Les dossiers d'architecte concernant la salle des fêtes sont en cours d'analyse à l'ADAC. Mickael LATAPIE viendra nous présenter la synthèse.

d) Une réunion s'est tenue au SDIS. Bruno MORA et Corinne SARNIGUET y ont participé.

e) Intrusion des pêcheurs au Tostadium : rapport de gendarmerie de Pouyastruc (Vol de 3 stères de bois, branchements sur les réseaux...).

h) Bois de chauffage communal : afin de renouveler le stock pour la saison à venir, une visite avec Patrice Guillot, Hervé Soulès et Hyacinthe Garcia s'est déroulée le 16 mars 2018. Un contrat de délivrance doit être donné par l'ONF équivalent à environ 80 stères de houpriers et de chênes couchés par la tempête.

i) Lors de la cérémonie de commémoration du 8 mai 1945, Hyacinthe GARCIA propose au Conseil de faire une annonce d'accueil et de bienvenue pour nos deux nouveaux Citoyens Français – Andy et Alison. Proposition votée à l'unanimité.

j) Il doit être suggéré de sensibiliser le département sur la traversée du pont de l'Adour par des camions ou

des engins agricoles trop volumineux qui créent des dégradations importantes (limitation du tonnage et du gabarit). Un trou dans la chaussée est de plus en plus gros au niveau du pont sur le canal. Un courrier recommandé sera envoyé au gestionnaire de cette route départementale. Proposition votée à l'unanimité.

Fait à Tostat, le 12 avril 2018

Le maire,

B. LUSSAN

**MME FISCHER**

**M. GARCIA**

**M. MALLET**

**M. MARTIGNIE**

**M. MORA**

**M. PELAEZ**

**MME SARNIGUET**

**M. SOULES**

**M.TORRES**